

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 9

Votants..... 15

Procurations..... 6

Date de la convocation : 29/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 5 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS :** Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie,
MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS
Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS :** Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur
VIDAL Claude, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame
JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à
Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné
procuration à Madame MASSON Aurélie, Monsieur QUATREFAGES Damien a
donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Monsieur VERGUES Michel
a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier.**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 7****DELIBERATION N° 4
BUDGET COMMUNAL****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023****Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par la comptable,**Considérant** que le compte administratif de l'exercice 2023 a été présenté par Madame Aurélie MASSON, adjointe au maire**Considérant** que Madame Aurélie MASSON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,**Considérant** que Monsieur Claude VIDAL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Aurélie MASSON,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2023	726 460.78 €	954 594.65 €	256 860.15 €	485 723.23 €	983 320.93 €	1 440 317.88 €
Résultat comptable 2023		228 133.87 €		228 863.08 €		456 996.95 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		94 909.38		100 195.41 €		195 104.79 €
Résultat de clôture à affecter		323 043.25 €		329 058.49 €		652 101.74 €
RAR 2023			49 659.20 €	10 763.00 €	49 659.20 €	10 763.00 €
Résultats définitifs		323 043.25 €		290 162.29 €		613 205.54 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 14 voix pour
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- ADOPTE le compte administratif tel qu'il a été présenté.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT*



*Le Maire
Claude VIDAL*



Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 AVR. 2024*
- *par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 09 AVR. 2024*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.